UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Arrêté n° 2025-063

COMPOSITION DE JURY DE VAE
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6411-1 et suivants et R. 6412-1 et suivants,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 613-3 à L. 613-6, R. 335-5 à R. 335-11 et R. 613-32 à R. 613-37,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2019 relative aux règles de constitution du jury de validation des acquis de l'expérience,

ARRETE

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la **session du vendredi 23 mai 2025** concernant le diplôme suivant :

Diplôme : BUT 3
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Génie Électrique et Informatique Industrielle
Parcours : Électricité et Maîtrise de l'Énergie

est constitué des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants :
  - Monsieur SUATON Thierry, université Savoie Mont Blanc, Professeur Agrégé.
  - Monsieur BOUKEZZOULA Reda, université Savoie Mont Blanc, Maitre de conférences.
- en leur qualité de personne ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétente pour apprécier la nature des acquis :
  - Monsieur CHEVENARD Laurent, vacataire université Savoie Mont Blanc et industriel chez Schneider Electric.

Article 2 : Est désigné en qualité de président du jury :

- Monsieur SUATON Thierry, université Savoie Mont Blanc, Professeur Agrégé

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 15 mai 2025

Pour le président et par délégation,
Le vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VAE